

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Avis de vacance d'emplois de directeur des soins de la fonction publique hospitalière

NOR : ETSN1201135V

Sont vacants ou susceptibles de le devenir en vue d'être pourvus par voie de mutation ou détachement en application des articles 22 et 23 du décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière, les emplois énumérés ci-après :

Directeurs des soins 1^{re} classe :

- centre hospitalier universitaire de Rouen (Seine-Maritime), un emploi de « directeur(trice) des soins chargé(e) de la mission ressources humaines, et compétences » ;
- centre hospitalier intercommunal de Poissy-Saint-Germain-en Laye à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), un emploi de « coordonnateur(trice) général(e) des activités de soins ».

Directeurs des soins 1^{re} ou 2^e classe :

- centre hospitalier universitaire de Nice (Alpes-Maritimes), un emploi de « coordonnateur(trice) général(e) des activités de soins » ;
- centre hospitalier Guillaume Régnier de Rennes (Ille-et-Vilaine), un emploi de « directeur(trice) du service de soins infirmiers » ;
- centre hospitalier de Vitré (Ille-et-Vilaine), un emploi de « directeur(trice) des soins en charge de la coordination générale des activités de soins infirmiers de rééducation et médico-techniques » ;
- centre hospitalier universitaire de Tours (Indre-et-Loire), un emploi de « directeur(trice) des soins adjoint(e) au coordonnateur général des soins » ;
- centre hospitalier Emile Roux au Puy-en-Velay (Haute-Loire), un emploi de « coordonnateur(trice) général(e) des soins chargé(e) de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec la clientèle » ;
- centre hospitalier universitaire de Nantes (Loire-Atlantique), un emploi de directeur(trice) des soins « directeur(trice) de l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) » ;
- centre hospitalier universitaire de Lille (Nord), un emploi de directeur(trice) des soins « directeur(trice) d'un service de soins infirmiers » ;
- centre hospitalier des Pyrénées à Pau (Pyrénées-Atlantiques), un emploi de « coordonnateur(trice) général(e) des activités de soins » ;
- centre hospitalier de Haguenau (Hautes-Pyrénées), un emploi de directeur(trice) des soins « directeur(trice) de l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) » ;
- centre hospitalier spécialisé de Sevrey (Saône-et-Loire), un emploi de directeur(trice) des soins « coordonnateur(trice) général(e) des activités de soins » ;
- centre hospitalier spécialisé de la Sarthe à Alonnes (Sarthe), un emploi de directeur(trice) des soins « directeur(trice) de l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) » ;
- centre hospitalier de Dieppe (Seine-Maritime), un emploi de « coordonnateur(trice) général(e) des activités de soins » ;
- Assistance publique - Hôpitaux de Paris, 3 emplois :
 - groupe hospitalier Pitié Salpêtrière à Paris, directeur(trice) des soins « directeur(trice) de l'institut de formation préparant à la profession de technicien de laboratoire médical et du centre de formation des préparateurs en pharmacie hospitalière » ;
 - hôpital Ambroise Paré à Boulogne-billancourt (Hauts-de-Seine), directeur(trice) des soins « directeur(trice) de l'institut de formation en soins infirmiers » ;
 - hôpital Raymond Poincaré à Garches (Hauts-de-Seine), un emploi de directeur(trice) des soins « directeur(trice) de l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) » ;
- groupe public de santé Perray-Vaucluse à Epinay-sur-orge (Essonne), un emploi de directeur(trice) des soins « directeur(trice) de l'institut de formation en soins infirmiers ».

Peuvent faire acte de candidature :

- les directeurs des soins régis par les dispositions du décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié ;
- les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou un cadre d'emploi d'un niveau comparable au sens des dispositions de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, et justifiant des diplômes et titres exigés pour être recrutés dans le corps de directeur des soins.

Les candidats doivent adresser pour chaque emploi, et dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* (le cachet de la Poste faisant foi), un dossier de candidature qui se compose des éléments suivants :

- une lettre de motivation ;
- les trois dernières fiches de notation ;
- une fiche de candidature (la fiche est à télécharger sur le site du CNG) <http://www.cng.sante.fr/>

Les dossiers de candidature (1 dossier par établissement demandé) sont à transmettre sous couvert de la voie hiérarchique au directeur de l'établissement concerné. Aucune candidature ne pourra être prise en compte sans l'avis du chef d'établissement d'origine. Un exemplaire du dossier doit être adressé conjointement au CNG à l'adresse suivante :

Centre national de gestion, département de gestion des directeurs, unité de gestion des directeurs des soins, immeuble le Ponant, 21 B, rue Leblanc, 75015 Paris.

FICHE DE CANDIDATURE

Poste demandé :

Etablissement :
Fonctions :

A. – Informations personnelles

Nom :
 Prénom(s) :
 Date de naissance :
 Situation familiale :
 Adresse personnelle complète :
 Téléphone personnel (facultatif) : Portable (facultatif) :
 Courriel :
 Diplômes :
 Actions de formation continue suivies (au cours des cinq dernières années) :

B. – Situation professionnelle

Etablissement ou administration d'affectation :
 Grade :
 Poste et fonctions occupés actuellement :
 Déroulement de carrière depuis 2002 (préciser les postes et les fonctions précédemment occupés) :

